Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_150-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1er octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	49
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT , Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_150-DE

DCC2026-150

VIE COURANTE
6 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de K3 extension à Mellac – Cession d'une parcelle à l'entreprise « FORMASECO » - avenant à la délibération du 11 décembre 2025 (annexe).

La délibération initiale du 11 décembre 2025 a approuvé la cession de la parcelle ZD237 d'une surface de 10 481 m² à la SARL « Formaseco », pour un prix de 40 € HT le m². Les conditions initiales prévoyaient notamment qu'une promesse unilatérale de vente soit signée dans les six mois suivant la date de la délibération.
Il apparaît que les délais initiaux n'ont pu être respectés en raison du retard dans l'obtention du bilan comptable de la SARL « Formaseco », ce qui a repoussé les rendez-vous bancaires nécessaires au financement du projet. Il est donc nécessaire de proroger ces échéances afin de permettre la réalisation du projet.

Pour rappel, Monsieur Patrick Bescond est gérant de la SARL « Formaseco », entreprise créée en 2010 dont le siège social se situe à Mellac, spécialisée dans les formations conduites d'engins, sécurité (CACES, secourisme, incendie, travaux en hauteur) et de préparation au permis du groupe lourds (permis poids lourds et remorque).

Monsieur Patrick Bescond souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activité de Kervidanou 3 extension à Mellac, afin de développer son activité dont les formations au titre professionnel de conducteur routier (embauche de 3 personnes prévue pour l'instant). Le projet consiste en la création d'un plateau technique intérieur, un bâtiment administratif comprenant l'accueil, des bureaux, des salles de formation, et une ou des cellules pour de la location à des tiers. En extérieur, on retrouvera un plateau technique pour les engins de chantier et un autre pour les pistes poids lourds, ainsi que 70 places de stationnement.
Aussi Mr Patrick Bescond sollicite Quimperlé Communauté pour la cession de la parcelle ZD237 de 10 481 m² (cf. schéma en annexe).

Le prix est fixé à 40 € HT le m², suivant l'avis des Domaines rendu le 24 novembre 2025.

Renouvellement des délais d'immobilisation du terrain :
La promesse unilatérale de vente, avec levée d'option, devra être signée dans les six (6) mois suivant la date de délibération communautaire correspondante.
Le permis de construire devra être obtenu dans un délai de douze (12) mois suivant la date de signature de cette promesse de vente, porté à vingt-quatre (24) mois en cas de recours engagé contre l'autorisation d'urbanisme conditionnant le projet.
En cas de non-respect de cet échéancier, la présente délibération sera considérée comme caduque.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_150-DE

- APPROUVER le renouvellement de la cession de la parcelle ZD237 d'une surface de 10 481 m², à la SARL Formaseco ou à toute société s'y substituant, au prix de 40 € HT le m², viabilisée, sur la zone d'activités de K3 extension à Mellac, aux conditions précisées ci-dessus. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISER le Président à signer la promesse unilatérale de vente, avec levée d'option et l'acte de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE le renouvellement de la cession de la parcelle ZD237 d'une surface de 10 481 m², à la SARL Formaseco ou à toute société s'y substituant, au prix de 40 € HT le m², viabilisée, sur la zone d'activités de K3 extension à Mellac, aux conditions précisées ci-dessus. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le Président à signer la promesse unilatérale de vente, avec levée d'option et l'acte de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261006-2026_150-DE

ANNEXE - Zone d'activités de K3 extension à Mellac – Cession d'une partie de la parcelle ZD237 à l'entreprise « FORMASECO »

